

Faillite, mise sous tutelle... Que risque vraiment Bruxelles si elle ne change pas sa trajectoire budgétaire ?

L'Echo - Pauline Deglume – 25/01/2025

Extraits. Article complet pour les abonnés.

<https://www.lecho.be/economie-politique/belgique/bruxelles/faillite-mise-sous-tutelle-que-risque-vraiment-bruxelles-si-elle-ne-change-pas-sa-trajectoire-budgetaire/10584025.html>

Un déficit incontrôlé, une dette exponentielle et des agences de notation en alerte: Bruxelles est à un tournant. Entre perte de crédibilité et perte d'autonomie, le futur gouvernement devra rapidement inverser la tendance.

"Sans mesures ambitieuses, la faillite de Bruxelles n'est plus qu'une question de temps." Ces mots tenus début janvier par le formateur bruxellois David Leisterh (MR) ont ensuite été répercutés par d'autres mandataires politiques inquiets. Alors que la Région bruxelloise n'a toujours pas de nouveau gouvernement depuis le scrutin du 9 juin dernier, la situation budgétaire continue de s'aggraver.

L'année 2024, qui devait ouvrir la voie vers le retour à l'équilibre, s'est achevée avec un déficit de 1,6 milliard sur un budget total de 9,6 milliards d'euros, tandis que **la dette consolidée s'élève désormais à 14,5 milliards contre 5,5 milliards en 2018**.

S'il sert à souligner la gravité de la situation et vise sans doute à exercer une certaine pression sur les partenaires politiques, **le terme de "faillite" ne serait pas adéquat**, selon les experts. "C'est un mot que l'on avait aussi utilisé en 1989 pour Liège. Surendettée et incapable de payer les salaires, la Ville, qui n'avait pas obtenu l'aide de la Région wallonne, avait dû licencier une partie non négligeable de son personnel, mais il n'y avait pas eu pour autant de faillite", pointe **Maxime Fontaine, chercheur au Dulbea (ULB)**.

"Pour Bruxelles, la question actuelle n'est pas encore de savoir si l'on va continuer à lui prêter, mais à quel taux ? La situation est vraiment dangereuse en raison des charges d'intérêt qui augmentent de façon exponentielle. **On a encore de la dette avec des taux très bas, mais les taux sont de 3% pour celle que l'on crée et celle que l'on refinane. On y perd deux fois**", alerte-t-il.

Et si les charges d'intérêt de la dette augmentent plus vite que les recettes, cela pourrait mener **au redouté effet boule de neige**, prévient **le docteur en droit constitutionnel de l'UCLouvain Guillaume Delvaux**. "Une dégradation sévère de la note de la Région déboucherait sur une hausse plus ou moins importante des taux auxquels elle se finance sur les marchés. Ce qui augmenterait les charges d'intérêt et donc le déficit, ainsi que les efforts à mener pour le réduire. **Dans tous les cas, c'est une partie du budget régional qui serait perdue.**"

Pour mémoire, la note de la Région bruxelloise avait déjà été dégradée par Standard&Poor's en mars 2024, passant de AA- (perspective négative) à A+ (perspective stable) en raison de son endettement trop important. "Il y a eu une forte détérioration du profil de dette, mais il faut remettre les choses en perspective. **La note A+ n'est pas celle d'une région en faillite**", commente Sylvain De Bus, deputy head of global bonds chez Candriam, qui confirme cependant que **la Région bruxelloise risque une nouvelle dégradation de sa note** si le ratio dettes/recettes, un paramètre très suivi par les agences de notation, continue d'augmenter.

Ratio maximum dépassé

Lors des négociations pour le budget 2024, le ministre bruxellois Sven Gatz (Open Vld) avait tenté, en vain, de fixer un ratio d'endettement maximum de 205% pour préserver la note accordée par S&P. **On se trouverait aujourd'hui largement au-dessus, avec des taux variant de 210 à 220% selon les sources.** À titre de comparaison, la Flandre et la Wallonie affichent respectivement des taux d'endettement sur recettes de 58% et 166%.

Un point positif relevé par Candriam concerne le profil de la dette bruxelloise pour les années à venir. "Celle-ci est plutôt bien espacée dans le temps, avec une moyenne de 500 millions d'euros à rembourser chaque année en tenant compte des intérêts", indique Sylvain De Bus, qui considère que **la situation bruxelloise est encore gérable pour le moment**. "Le gros challenge du futur gouvernement bruxellois sera de montrer qu'ils sont capables d'inverser la vapeur. **La priorité en 2025, c'est qu'un gouvernement de plein exercice s'attaque au chantier budgétaire et qu'on ne travaille plus avec les douzièmes provisoires.**"

Maxime Fontaine se veut plutôt optimiste en rappelant qu'il y a encore beaucoup d'investissements à Bruxelles. "Tous les niveaux de pouvoirs veulent toujours tout faire. C'est typique en Belgique. Mais les compétences à risques se trouvent plutôt au Fédéral avec le vieillissement de la population, la crise sécuritaire via la Défense, la transition énergétique... **À Bruxelles, il faudra se mettre d'accord pour faire des choix, sauver telle ou telle politique.** Et surtout ne pas passer la râpe à fromage."

Absence de trajectoire

L'absence de vision globale inquiète justement **Magali Verdonck**. "Que ce soit du côté de l'administration ou des politiques, on peut obtenir des réponses précises à des questions budgétaires techniques pointues, **mais il manque d'une stratégie globale explicite**", déplore cette **senior economist au Dulbea (ULB)** qui s'est penchée sur les causes de la dégradation financière de Bruxelles. Outre les facteurs connus, tels que la décision de s'endetter volontairement pour des grands projets lorsque les taux étaient bas et les crises successives (covid, Ukraine, énergie) qui n'ont rien arrangé, elle relève aussi une accélération de certaines dépenses courantes. **"La Région bruxelloise engage deux fois plus vite que les autres. La hausse moyenne annuelle est de 2,6% à Bruxelles contre 1,4% pour l'ensemble de la Belgique."**

En l'absence d'un gouvernement dans un avenir proche, entraînant le prolongement des crédits provisoires, **Guillaume Delvaux juge la dégradation de la note inévitable, en juin prochain.** "D'une part, le déficit est bien loin de ce que l'on a vendu à S&P, soit des déficits à 1,4 et 1,2 milliard en 2024 et 2025, avant un retour vers l'équilibre en 2026. La théorie des douzièmes provisoires voudrait que le déficit 2025 soit au maximum équivalent à celui de

2024, mais les dépassements en cours ne permettent pas d'en avoir la certitude. **Or, les projections pluriannuelles constituent un élément essentiel dans l'évaluation de S&P!"** Et de citer plusieurs dépassements préoccupants comme la charge de la dette, les titres-services, mais surtout les salaires. "Si l'on souhaite que l'augmentation annuelle des charges de personnel due à la dérive barémique (1,2 %) et aux indexations se stabilise au niveau de l'année passée, il faudrait diminuer les effectifs de 600 ETP sur l'entité régionale consolidée selon l'agence régionale de la dette. Nous ne connaissons pas encore les effets précis du moratoire de non-replacement des départs", souligne Guillaume Delvaux.

Perte d'autonomie

Si Bruxelles ne parvenait plus à se financer de manière correcte sur les marchés, elle pourrait se tourner vers d'autres entités pour emprunter de l'argent. Un scénario qui fait dire à certains mandataires que la Région-Capitale risque de se retrouver sous tutelle du Fédéral. "**Mais il n'y aurait aucun déclenchement automatique.** Aucune loi du pays ne fixe une hiérarchie en imposant au Fédéral de venir en aide d'une autre entité", indique une source au sein de la Vivaldi.

Contrairement au lien qui existe entre la Région bruxelloise et les communes, il n'y a pas de tutelle institutionnalisée avec le Fédéral, confirme Guillaume Delvaux. "**En fait, rien n'est prévu dans le cadre institutionnel belge en cas de crise de liquidités ou de défaut de paiement d'une entité fédérée.** Juridiquement, la Wallonie et la Flandre pourraient tout autant venir en aide à Bruxelles que le Fédéral, même si c'est dur à imaginer. Mais on peut supposer que c'est le Fédéral qui interviendrait parce qu'il a davantage de moyens et de meilleurs taux sur les marchés."

Seule la loi spéciale de financement (LSF) prévoit un mécanisme contraignant. Selon son article 49, **le gouvernement fédéral peut, via un arrêté royal, limiter pendant deux ans la capacité d'emprunt d'une Communauté ou d'une Région afin de ne pas porter atteinte à l'union économique et monétaire.** "En théorie, cela pourrait servir à empêcher une Région à s'endetter à des conditions défavorables. Si Bruxelles commençait à prendre des crédits à 30%, cela donnerait une image néfaste de la Belgique. Mais il faudrait une décision prise au consensus en Conseil des ministres", explique notre interlocuteur au Fédéral tout en précisant que **cet article n'a encore jamais été utilisé.**

Si l'on n'en est donc pas du tout encore là, tout le monde semble unanime sur le point suivant: **si le Fédéral était amené un jour à prêter de l'argent à Bruxelles, cela se ferait forcément selon ses termes et conditions.** "Si Bruxelles demande des sous, il y aura un droit de regard. Et cela pourrait arriver beaucoup plus vite qu'on ne le pense et s'immiscer par-ci par-là. On sait par exemple que la suppression du fonds Beliris était sur la table de l'Arizona. Son maintien pourrait être conditionné. **Dans une situation où chaque euro compte, Bruxelles sera très affaiblie dans toutes les discussions**", analyse Magali Verdonck.

De son côté, Guillaume Delvaux imagine **une intervention du Fédéral sous forme de prêts dont les tranches pourraient être conditionnées par des mesures à prendre pour réduire le déficit.** "Même s'il n'y a pas de tutelle institutionnalisée, l'augmentation de la dette représente donc une véritable menace pour l'autonomie de Bruxelles", conclut-il